



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Délégation départementale de Paris
Pôle Ville Hôpital

**Arrêté n° 75-2024-04-02-00009
Modifiant l'arrêté n° 75-2023-12-22-00001
fixant la liste des médecins spécialistes et généralistes
agréés dans le département de Paris**

**Le préfet de la région d'Île-de-France
Préfet de Paris
Commandeur de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 84-131 du 24 février 1984 modifié portant statut des praticiens hospitaliers ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2007 modifié fixant la rémunération des membres des comités médicaux prévus par le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2007 modifié fixant la rémunération des médecins agréés, généralistes et spécialistes visés par le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1999 modifié autorisant la mise en place d'un traitement automatisé d'informations nominatives pour la gestion des agréments de médecins, des demandes d'avis médical concernant les fonctionnaires et assimilés et le secrétariat du comité médical et des commissions de réforme ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2023-12-22-00001 fixant la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés dans le département de Paris ;

Considérant les demandes d'agrément des médecins mentionnés suivants : Dr CRETIN Carole, Généraliste, Dr SFEZ Michaël - Généraliste, Dr LATSCHA Guillemette, Marie-Françoise – Médecine du travail - Dr CHILLAUD Carine – Généraliste - Dr MSELLATI Annie, Juliette, Régine - Psychiatrie ;

Considérant le changement de numéro de téléphone professionnel de Madame Sandrine MENSAH qui était le 06 62 22 75 78 par le numéro suivant le 01 71 12 90 27 ;

Considérant les avis demandés, aux syndicats départementaux des médecins comme rendus,

Considérant les avis émis par le Conseil Départemental de l'Ordre des médecins de Paris en date du 4 janvier 2024 et du 11 janvier 2024 ;

Sur proposition de la Directrice générale par intérim de l'Agence régionale de santé Ile-de-France.

ARRETE

ARTICLE 1 : L'arrêté n° 75-2023-12-22-00001, fixant la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés pour le département de Paris est modifié comme suit :

Les annexes I et II sont remplacées respectivement par les annexes I et II du présent arrêté.

ARTICLE 2: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours au Tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 : La directrice générale par intérim de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture de Paris : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/

Fait à Paris, le 2 avril 2024
Le préfet de la région d'Ile de France,
Préfet de Paris,

SIGNE